



 Assurance
individuelle

Maladies graves



Décider de s'assurer, c'est faire un choix éclairé !

Personne n'est à l'abri d'une maladie grave. Il est donc judicieux d'inclure l'assurance en cas de maladie grave dans votre planification financière.

Des protections adaptées à vos besoins



Protection de base

Couvrant les 3 maladies les plus courantes (accident vasculaire cérébral, cancer et crise cardiaque)

Protection enrichie

Couvrant 25 maladies graves

Protection pour enfant

Couvrant un total de 28 maladies graves

Des solutions simples et abordables

Cherchez-vous un moyen de concilier votre besoin de protection et vos engagements financiers ?

Vous pouvez opter pour une couverture d'assurance maladies graves temporaire 10 ans ou 20 ans à un prix qui vous convient.

Montant d'assurance versé ou primes remboursées

Il est possible d'ajouter des options de remboursement des primes à votre contrat vous permettant de récupérer les primes payées, si aucune prestation en cas de maladie grave n'a été versée pendant la durée de votre protection.

Une prestation additionnelle intégrée à votre contrat*

Le diagnostic de l'une des conditions médicales suivantes vous donne droit à un versement additionnel de 10 % du montant d'assurance souscrit allant jusqu'à un maximum de 50 000 \$:

- angioplastie coronarienne
- cancer de la peau
- cancer du sein
- cancer de la prostate

Votre montant d'assurance n'est pas réduit suite au paiement de la prestation additionnelle et votre contrat demeure en vigueur.

La garantie d'assistance, une valeur ajoutée

Incluse sans frais, la Garantie d'assistance vous permet de bénéficier des services suivants :

- Seconde opinion médicale
- Référence médicale
- Services administratifs
- Assistance admission hospitalière et hébergement à l'extérieur de la province ou du pays
- Assistance psychologique
- Assistance médicale
- Assistance convalescence
- Services de conciergerie
- Assistance juridique incluant l'assistance en cas d'usurpation d'identité

* Offerte avec les protections enrichie et pour enfant.

Utilisez la prestation selon vos besoins !

Advenant le diagnostic d'une maladie grave couverte, le montant peut être utilisé à votre guise. Par exemple :

- régler les factures liées aux dépenses courantes
- choisir de vous faire traiter en clinique privée ou à l'étranger
- payer les médicaments ou les frais médicaux non couverts par un autre régime
- acquitter les frais de votre entreprise
- prévoir un revenu si vous devez vous absenter du travail durant une longue période

La protection enrichie couvre les 25 maladies suivantes :

- accident vasculaire cérébral
- anémie aplasique
- brûlures sévères
- cancer (avec risque de décès)
- cécité
- chirurgie coronarienne
- chirurgie de l'aorte
- coma
- crise cardiaque (infarctus du myocarde)
- infection au VIH dans le cadre de l'occupation
- insuffisance rénale
- maladie d'Alzheimer
- maladie de Parkinson
- maladie du neurone moteur
- méningite bactérienne
- paralysie
- perte d'autonomie
- perte de la parole
- perte de membres
- remplacement des valves du coeur
- sclérose en plaques
- surdit 
- transplantation d'un organe vital
- transplantation d'un organe vital sur liste d'attente
- tumeur c r brale b nigne

La protection pour enfant couvre les 3 maladies additionnelles suivantes :

- autisme
- dystrophie musculaire
- fibrose kystique

L'assurance maladies graves, une protection indispensable !

Lorsque la maladie frappe, votre r tablissement ou celui d'un membre de votre famille devient votre principale pr occupation. La derni re chose dont vous devriez avoir   vous soucier est votre situation financi re.

Les risques de recevoir le diagnostic d'une maladie grave sont bien r els. Pourriez-vous subvenir   vos besoins pendant votre p riode de r tablissement ?

Avec l'Assurance maladies graves, vous recevez une prestation libre d'imp t si vous  tes diagnostiqu  pour l'une des maladies graves couvertes et que vous survivez pendant au moins 30 jours. Vous pourrez utiliser ce montant d'argent pour couvrir vos d penses courantes ou encore pour vous aider   g rer les d penses additionnelles qui pourraient  tre encourues. En all geant vos obligations financi res, vous serez en mesure de mettre l'accent sur votre gu rison.



À propos de SSQ Assurance

Fondée en 1944, SSQ Assurance est une entreprise à caractère mutualiste qui place la collectivité au cœur de l'assurance. Avec un actif sous gestion de douze milliards de dollars, SSQ Assurance s'impose au Canada comme l'une des plus importantes compagnies de l'industrie. Au service d'une communauté de plus de trois millions de clients, SSQ Assurance emploie 2 000 personnes. Chef de file en assurance collective, l'entreprise se démarque aussi par son expertise en assurance individuelle, en assurance de dommages et dans le secteur de l'investissement.



**N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller,
qui saura vous renseigner judicieusement.
Pour en savoir plus, consultez ssq.ca.**